



LE PETIT LAGARDIEN

Numéro 21

février. 2018

Sommaire :

• Mot du maire et des adjoints

Dans ce numéro :

bibliothèque

Etat civil

Calendrier Culture et
festivités

Citoyen d'honneur

Enquête publique
PLU



Mot du maire et des adjoints

CONTE DE LA VIE ORDINAIRE

C'est le début d'une belle journée et dans le calme de l'aube naissante, des chiens heureux investissent les rues du village dans un vagabondage libre et sans contrainte. Pour ne pas être en reste, dans un autre secteur plus urbanisé, d'autres chiens les imitent, errants au hasard de rues, heureux de se voir ainsi libérés d'un emprisonnement nocturne exigeant.

Le vagabondage a bien sûr des avantages d'indépendance, mais folâtrer ainsi au hasard des trottoirs ou d'autres lieux, n'exclue pas que dame nature rappelle à la gent canine quelques impératifs les obligeant à s'arrêter un instant pour satisfaire de pressants besoins impératifs, assumés au bénéfice des cheminements hasardeux.

C'est ainsi qu'en toute innocence et sans la moindre culpabilité, ces braves animaux domestiques gratifient la commune de présents incongrus sensés si l'on en croit le vieil adage porter bonheur à ceux qui par mégarde mettent le pied gauche dessus.

Bien sur tous les habitants ne voient pas dans cette félicité possible un réel enchantement. Alors en délégation ou en solitaire ils prennent le chemin de

la Mairie pour dire au premier magistrat tout le mal qu'ils pensent de ce manque d'autorité et de sévices à l'encontre de ces brigades errantes qui salissent notre commune et qui rendent désagréables toutes flâneries dans ce beau village, outragé par ces dons nauséabonds.

Quelques-uns, sensibles à la recherche difficile des remèdes à préconiser, partagent avec la municipalité l'approche des réponses à proposer. Certains plus vindicatifs veulent en référer aux gendarmes, d'autres résolument catégoriques trouveraient normal que les employés municipaux assument de façon régulière le nettoyage de la cité.

On entend peu en ce domaine, les propriétaires des chiens vagabonds, intervenir sur le sujet. Serait-ce à dire que le thème ne les préoccupe guère et que laisser divaguer impunément leurs bêtes familières sur le territoire communal relève d'un acte anodin ne comportant aucune responsabilité les engageant. Alors grand merci

à ceux et à celles qui par respect pour les habitants prennent le soin d'enlever régulièrement les déjections de leur compagnon favori, soucieux du bon aspect du village.

Peut-on laisser un animal domestique sans contraintes et sans exigences éducatives, vagabonder en solitaire dans les rues de la cité.

La réponse législative est en ce domaine formelle et sans ambiguïté. Partager avec un chien un parcours sans heurt, suppose qu'on lui apprenne un minimum de règles lui permettant de s'inclure sans difficultés dans la vie urbaine.

C'est faire en sorte que, pour son plaisir mais aussi pour le nôtre, il soit légitimement sous contrôle de son maître et régulièrement tenu en laisse lorsqu'il évolue dans les rues.

En ce domaine le législateur est sans la moindre complaisance.

Au seuil de cette nouvelle année, la Municipalité soucieuse du réel désagrément causé par la situation actuelle, utilisera l'ensemble des moyens légaux mis à sa disposition afin de rendre à notre commune le plaisir de la parcourir sans contrainte, pour le bonheur de tous.

LA GARDE ADHEMAR

BIBLIOTHEQUE 04 75 53 56 61

L'équipe de la bibliothèque de La Garde vous présente ses vœux les meilleurs pour une bonne et heureuse année 2018 et souhaite vous compter toujours plus nombreux parmi ses lecteurs. Venez découvrir les dernières parutions : La suite de « Au revoir là-haut » de P. Lemaitre. Le 4ème tome de la saga napolitaine d'Hélène Ferrante. Le dernier livre de Delphine de Vigan « Les loyautés » et bien d'autres encore... **HORAIRES** : **mardi 16h—18h . Jeudi 16h-18h . Samedi 10h– 12h**

ETAT CIVIL naissance : Charline DUNAND

mariages: Olivier REY et Sandrine PADILLA

Jérôme CHASTAGNOL et Florence THIOLLIER

Julien LOVARCO et Angélique ANGEBAUD

Damien RIVOALLAN et Perrine BLANC

David GARCIA et Cynthia SCALVINI

Yohan SABY et Lucie ANDRUEJOL



Un Lagardien à l'honneur

Il y a quelque temps de cela , en Mairie de la Garde Adhémar et en présence des autorités de l'Etat, des représentants de l'Armée, du Conseil Départemental, des élus de la Mairie et des anciens combattants de notre village, Pascal Pezziardi recevait la Croix de Chevalier de la Légion d'honneur. Cet insigne de

Chevalier et de sa devise « Honneur et Patrie » honore l'homme mais aussi un parcours militaire remarquable.

Tout d'abord à 17 ans en Afrique du nord, puis le débarquement durant l'été 1944 sur les plages de Normandie et la libération de Paris avec le 12. régiment de cuirassiers de la 2eme Division Blindée du Général Leclerc .



Félicitations à Mr Pascal Pezziardi bénéficiaire du premier diplôme de citoyen d'honneur , remis à un Lagardien.

MANIFESTATIONS

PRINCIPALES ACTIVITES « CULTURE ET FESTIVITES »

PREVUES EN 2018

Le 3 février : Théâtre salle Henri Girard

Le 25 février : Apéritif dinatoire pour les bénévoles du marché de Noël

le 4 mai : théâtre " la baby sitter" Salle HGirard

Le 03 juin : Vide grenier

Le 23 juin : Fête de la musique

Le 29 juin : Spectacle Barbara

Le 14 juillet : Bal avec Bruno JOUVE

Le 1^{er} Août ou le 8 : Fête des vigneron

Le 15 Août : Marché laine et soie

Les 21 et 22 Août : Parfum de Jazz

Le 8 septembre : cinéma en plein air

Les 14 15 et 16 Déc : marché de Noël

URBANISME & REGLEMENTATION

PLU : Vous allez bientôt recevoir une information donnant les dates de l'enquête publique du P.L.U. ainsi que celles de la permanence du commissaire enquêteur.

N'hésitez pas à venir consulter ce document ainsi que le commissaire enquêteur.

Martine CHALET, adjointe à l'urbanisme